

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DFPE 181 Subvention (150 000 euros) et convention avec l'association « Centre de réadaptation psychothérapique » (CEREP) (9^e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 12 rue Carlos Fuentes (14^e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 , par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association CEREP ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association CEREP ayant son siège social 31, rue du Faubourg Poissonnière (9e), pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de cent cinquante mille (150 000 euros) est allouée à l'association CEREP (n° Paris ASSO 139261 - n° de dossier 2021_08204) pour la création d'un multi-accueil au 12 rue Carlos Fuentes (14e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021, et suivants sous réserve des décisions de financement ultérieures.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO